

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 février 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Tessier, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur municipal

ABSENT:

- Monsieur Claude Lessard, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 janvier 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
8. Correspondance;
9. Club Nautique St-Louis (nouveau puits);
10. Programme de formation FQM;
11. Première réunion du Comité de gestion;
12. Adoption d'un Code d'éthique et de déontologie;
13. Prise en charge du contrôle des entretiens de systèmes par rayons U.V.;
14. Suivi du dossier du Comité de revégétalisation;
15. Autres sujets :
 - a)
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

008-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier
SECONDÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour préparé par la secrétaire-trésorière en y ajoutant au point 15 "Téléphones cellulaires".

ADOPTÉ

009-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014 (3)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
SECONDÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 janvier 2014, tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

010-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
SECONDÉ par le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2014;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2014.

ADOPTÉ

011-2014 Certificats de crédits disponibles (5)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob, secondé par le conseiller Claude Tessier **ET RÉSOLU** d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

Rapport de l'inspecteur (6)

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de janvier 2014. Il y a eu 2 permis de déboisement et 1 permis d'abattage d'arbres qui ne comportent aucun frais.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil que la MRC tiendra une exposition itinérante intitulée "*Porte ouverte sur le patrimoine bâti de la Jacques-Cartier*". Cette exposition se tiendra dans chaque municipalité de la MRC de la Jacques-Cartier et pour notre part, elle se tiendra à la Chapelle St-Louis les dimanches 20 et 27 juillet 2014.

Correspondance (8)

Mme Viviers fait part de la correspondance reçue:

- Lettre de remerciement du Comité d'orientation et dépannage pour notre contribution aux paniers de Noël pour les démunis en décembre 2013. Nous avons remis un montant de 950 \$ cette année.
- Demande de M. Daniel Riou pour la tenue du Triathlon Duchesnay à la fin août 2014. Après discussion, il est convenu de l'autoriser en autant qu'il y ait un système de sécurité adéquat.

Club Nautique St-Louis (9)

M. Michel Croteau mentionne que deux foreurs de puits ont été contactés et ont confirmé que c'était possible de réparer le puits du Club. Les Puits du Québec vont venir au printemps avec un système de caméra pour vérifier ce qui doit être fait pour régler la situation.

De son côté, Mme Diane Guérard fait un rapport sur le Club Nautique St-Louis. Elle mentionne qu'un coordonnateur a été engagé pour l'été 2014. Il s'agit de M. Réjean Breton. Il est jeune, dynamique et est professeur d'éducation physique. Il fera également la supervision du moniteur chef.

Programme de formation FQM (10)

Mme Viviers informe les membres du Conseil qu'elle a communiqué avec la FQM et a obtenu la permission de tenir des sessions de cours privés pour le Code d'éthique et les Rôles et obligations des élus, conditionnellement à ce qu'elle s'occupe de cette formation, soit distribution de la documentation, entente avec les professeurs, réservation de salle etc. Elle a fait les démarches et les cours auront lieu à l'Auberge Duchesnay les 1er et 8 avril 2014 de 16h00 à 21h00. Pour réduire les coûts, elle a communiqué avec les villes environnantes et des élus de Shannon, Lac-Sergent et Saint-Raymond se joindront au groupe.

Première réunion du comité de gestion (11)

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Le Maire, M. Michel Croteau, mentionne qu'il s'agit d'un nouveau mécanisme pour faire avancer les dossiers et être au courant de ce qui se passe. Diane Guérard ajoute qu'elle trouve que c'est une formule intéressante pour les nouveaux élus qui peuvent ainsi se familiariser avec les dossiers et les procédures. Ces rencontres auront donc lieu le mardi précédant la séance du Conseil municipal à l'Auberge Duchesnay à 16h00.

012-2014 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus (12)

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2014-235 dotant les élus municipaux de la Ville de Lac-Saint-Joseph d'un code d'éthique et de déontologie.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2014-235 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2014-235, tel que rédigé.

Prise en charge du contrôle des entretiens de systèmes par rayons U.V. (13)

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil un modèle de contrat d'entretien des systèmes de traitement par rayons U.V. Il explique que ce nouveau système a commencé à être implanté sur notre territoire et que les propriétaires doivent fournir à la ville une preuve d'entretien, ce qui n'est pas toujours fait. Il suggère de faire comme l'entretien des fosses septiques et de le prendre en charge c'est-à-dire de le faire faire et de facturer le propriétaire par la suite.

Après discussion, il est convenu de demander des prix à au moins deux compagnies afin de voir si ça peut être fait et de reporter ce point à la prochaine réunion.

Suivi du dossier du Comité de revégétalisation (14)

Le Maire, M. Michel Croteau, mentionne que quelques personnes se sont montrées intéressées à faire partie du Comité de revégétalisation soit M. Daniel Audet et Mme Thérèse Lefebvre. M. Louis Morin manifeste également son intention de s'impliquer au sein de ce comité.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Autres sujets:

Téléphones cellulaires

M. Jacques Tessier mentionne qu'il est inconcevable que les téléphones cellulaires ne puissent fonctionner à certains endroits autour du lac. Il ajoute qu'il faudrait écrire aux différentes compagnies Telus, Rogers, Bell etc. pour nous plaindre du service.

013-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Sylviane Cloutier, appuyé par la Conseillère Diane Guérard **ET RÉSOLU** de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire